

DEMANDES D'ADHÉSION AUX SERVICES TAWASSOL DE BANQUE ZITOUNA PERSONNES PHYSIQUES

Je soussigné(e),
Statut résidence Agence Date

Prénom Nom Nom de jeune fille

Date de naissance Lieu

Etat civil Nationalité

Pièce d'identité

N° Délivrée le à Date d'expiration

N° de Compte de Facturation

Téléphone Mobile Fixe Fax

Demande par la présente d'adhérer aux services TAWASSOL de Banque Zitouna ci-après désignés.

- TAWASSOL Light*** Vous permet de consulter vos comptes via Mobile et Internet.
- TAWASSOL Pro*** Vous permet de gérer vos opérations courantes via Mobile et Internet (virements entre vos comptes et vers les comptes des tiers, demande de chéquier...etc)

- TAWASSOL SMS***
- | | |
|---|------------------------------------|
| La périodicité* | Alerte de franchissement de seuil* |
| <input type="checkbox"/> 2 SMS/Semaine (Chaque lundi et vendredi) | Seuil Min <input type="text"/> TND |
| <input type="checkbox"/> 1 Notification/Jour | Seuil Max <input type="text"/> TND |

* Champ obligatoire

je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement et d'utilisation des services telles que définies la présente et y adhérer sans contestation ni réserves.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales définissent les conditions de fonctionnement et d'utilisation, de l'espace «TAWASSOL», un ensemble de services de suivi et de gestion de comptes fournis à travers plusieurs canaux que Banque Zitouna met à la disposition de ses clients abonnés, titulaires d'un ou de plusieurs comptes sur ses livres.
TAWASSOL est accessible à travers les réseaux Internet et mobile (GSM, GPRS, EDGE, 3G).

Article 2 : Les services de TAWASSOL

TAWASSOL est un espace organisé en plusieurs niveaux de services destinés aux clients Banque Zitouna et fournis sur différents canaux : TAWASSOL via Web, TAWASSOL via Mobile et TAWASSOL via SMS.

Le niveau consultation de TAWASSOL, offre aux clients Banque Zitouna la possibilité de consulter leurs comptes, télécharger des relevés et demander certains services.

Le niveau information de TAWASSOL permet aux clients de recevoir sur leurs téléphones

portables des messages (SMS) d'informations bancaires relatifs aux soldes des comptes et la disponibilité de la carte de paiement et du chéquier. Les soldes affichés sont les soldes réels de fin de journée.

Les opérations bancaires communiquées concernent les 3 dernières opérations ayant touché le compte à l'exception des opérations en cours. L'abonné demeure tenu de contrôler les relevés de compte périodique adressés par la Banque qui seuls font foi.

Le niveau transaction de TAWASSOL, offre aux clients Banque Zitouna en plus de la consultation des comptes, la possibilité de demander des services et d'émettre des ordres de virements intra-comptes et vers des tiers autres banques dans les conditions de fonctionnement du (ou des) compte(s) et dans la limite du solde disponible.

TAWASSOL peut évoluer et ses conditions d'utilisation peuvent être modifiées en fonction notamment de l'ajout de nouveaux services/canaux et/ou l'adoption de nouvelles technologies. L'Abonné(e) sera informé(e) de ces évolutions conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessous.

قيم تجمعنا...
Des valeurs à partager...

Dans le cas où le client veut utiliser TAWASSOL via Mobile, il doit avoir un mobile doté d'un navigateur ou permettre une connexion aux réseaux GPRS, EDGE ou 3G. En outre, le client doit au préalable configurer son mobile pour permettre l'accès à l'un de ces réseaux. Cette configuration doit se faire conformément à la procédure prévue par l'opérateur du client. En cas d'adhésion à un niveau de service payant, l'Abonné(e) détermine, lors de la souscription, le compte de facturation sur lequel seront prélevées les sommes dues au titre du présent abonnement.

Pour les comptes collectifs, la signature des co-titulaires ci-dessous, vaut autorisation au demandeur pour accéder aux services TAWASSOL Light, TAWASSOL Pro et TAWASSOL SMS .

Article 3 : Accès à TAWASSOL

Tawassol est accessible 24/7 depuis les différents canaux : site web de Banque Zitouna, le portail mobile et une application embarquée installée sur le terminal du client et téléchargeable à travers les liens fournis par la Banque (voir guide utilisateur).

Paramètres d'accès : login et mot de passe

L'Abonné(e) accède à TAWASSOL au moyen d'un login et un mot de passe délivrés par Banque Zitouna. Il est, expressément convenu que toute requête ou tout ordre précédé de la saisie du login de l'abonné(e) et de son mot de passe, est réputé émaner de l'Abonné(e), lui-même.

L'abonnement à TAWASSOL ne constitue pas un droit d'accès au service général de télécommunication (Internet et réseaux mobiles) qui reste à la charge de l'Abonné(e).

Banque Zitouna peut interrompre temporairement l'accès à TAWASSOL en cas de travaux d'évolution et/ou maintenance de la plateforme Technique. De même, Banque Zitouna pourra bloquer les accès à TAWASSOL pour des raisons de sécurité ou en cas de présomption d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse. Il en sera de même en cas de décès de l'Abonné(e) ou dans le cas où l'Abonné(e) est mis sous tutelle.

Article 4 : Transmission d'informations

Les messages sont transmis par Banque Zitouna sous le code d'expédition et le protocole crypté SMS à un téléphone portable connecté à un réseau de télécommunication.

L'acquisition ou la location du téléphone portable et sa maintenance ainsi que les frais d'accès et d'utilisation du réseau ne sont pas à la charge de Banque Zitouna. L'abonné déclare être informé que la sécurité du fonctionnement du réseau ne peut pas être garantie par Banque Zitouna.

Banque Zitouna ne peut pas être tenue pour responsable des conséquences qui peuvent résulter d'une erreur de manipulation de la part de l'abonné ou d'une autre anomalie de transmission ainsi que de l'impossibilité d'accès aux informations due à un incident technique.

La Banque n'est pas responsable de tout litige pouvant survenir avec le fournisseur d'accès, l'opérateur ou encore le transporteur d'informations.

De même, l'abonné doit laisser suffisamment d'espace mémoire sur son téléphone portable en effaçant régulièrement les messages.

Article 5 : Confidentialité des informations

Afin d'assurer la confidentialité de leur transmission aux abonnés, les messages sont envoyés sous le protocole cryptés SMS, Il appartient à l'abonné d'utiliser tous les moyens de sécurité (code secret, effacement des messages...) qu'offre son téléphone portable pour présenter la confidentialité des messages reçus. L'abonné est responsable des conséquences d'une divulgation des messages transmis. Banque Zitouna est déchargée de toute responsabilité quant aux messages transmis en cas de perte ou de vol du téléphone portable de l'abonné.

Article 6 : Redevances

Les tarifs d'accès à TAWASSOL sont fonction du niveau de service choisi par le client.

L'accès à TAWASSOL, quelque soit le niveau ou le canal (web, mobile, SMS) est payant. Une redevance forfaitaire mensuelle sera prélevée sur le compte de facturation désigné par l'Abonné(e) à la demande d'adhésion.

Les montants de la redevance sont portés aux conditions générales de banque. L'Abonné(e) déclare expressément avoir pris connaissance des dites conditions des présentes lors de la signature des présentes.

La redevance du TAWASSOL SMS comporte l'envoi de 15 SMS par mois, au delà de cette limite, les frais Telecom seront facturés à l'abonné.

L'Abonné(e) autorise expressément la Banque à prélever automatiquement du compte de facturation, le montant des redevances à leurs échéances.

La redevance ainsi que les modalités de son paiement sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve de préavis notifié à l'Abonné(e) 30 jours à l'avance au moins avant sa date d'entrer en vigueur. Si l'abonné ne l'accepte pas il pourra résilier la présente convention. La non résiliation par l'abonné de la convention avant l'entrée en vigueur des modifications tarifaires vaudra acceptation de celles-ci de sa part.

Les frais d'accès et d'utilisation du réseau de télécommunication sont à la charge de l'Abonné selon les modalités d'accès des opérateurs de télécommunications.

La Banque demeure une partie tierce indépendante de tout litige pouvant intervenir entre l'Abonné(e) et ceux-ci.

La facturation s'entend hors taxe. Tous droits, impôts, taxes actuels ou futurs de quelque nature qu'ils soient, seront à la charge de l'Abonné(e).

En outre, les opérations restent soumises aux conditions financières qui leur sont propres, conformément aux dispositions mentionnées dans les conditions de banque. (Exemple : frais de virement).

Article 7 : Données personnelles et protection de la vie privée

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente convention sont obligatoires pour le traitement de la demande d'adhésion à TAWASSOL. Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à la Banque qui, de convention expresse, est autorisée à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux mêmes fins aux personnes morales de son groupe voire à des tiers ou à des sous-traitants pour des besoins de gestion.

Article 8 : Responsabilités de la Banque

La Banque ne pourra être tenue pour responsable des conséquences qui résulteraient d'une erreur de manipulation de la part de l'Abonné(e) ou d'une défaillance ou indisponibilité des réseaux de télécommunication des opérateurs et fournisseurs de service Internet.

La Banque s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le fonctionnement, dans des conditions optimales, de TAWASSOL, la bonne exécution des ordres reçus et la confidentialité des informations communiquées. Ainsi, toutes les informations personnelles et en particuliers les données bancaires, le login et le mot de passe, ayant un caractère strictement confidentiel, circulant sur les réseaux de télécommunications sont systématiquement cryptées.

Article 9 : Responsabilités de l'Abonné

L'Abonné(e) est tenu(e) pour responsable de ses données bancaires et de ses paramètres d'accès confidentiels (login et mot de passe). Il est invité à prendre les dispositions adéquates, en fonction de son propre matériel et logiciel utilisés pour accéder et gérer ses comptes depuis Tawassol, afin de protéger les informations consultées ou téléchargées.

Les co-titulaires sont réputés solidairement responsables de toute opération initiée sur le(s) compte(s) collectif(s) après identification de l'un des co-titulaires des comptes.

La dénonciation du compte collectif par l'un d'eux entraîne la résiliation de l'abonnement.

Article 10 : Oppositions

En cas de perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée des paramètres d'accès (login et mot de passe) ou tout autre support permettant l'accès aux services de TAWASSOL, l'Abonné(e) devra faire opposition immédiatement auprès de la Banque par tout moyen laissant une trace écrite et confirmer son opposition dans les plus brefs délais par notification remise directement à la banque ou adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. La Banque prendra les mesures nécessaires en vue de l'annulation des codes d'accès de l'Abonné(e) auquel elle attribuera un nouveau nom d'utilisateur (login) et un nouveau mot de passe à sa demande.

Article 11 : Modification de la Convention

Toute modification des services de TAWASSOL ainsi que toute modification des termes de la présente convention seront notifié(e)s par écrit ou par un moyen électronique à l'Abonné(e) un mois avant leur entrée en vigueur.

Article 12: Durée/ Résiliation

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois suivant notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toutefois, la clôture du compte de facturation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, entraînera, sans formalité ni délai, la résiliation immédiate de la présente convention, sauf demande explicite de l'Abonné(e) précisant un nouveau compte de facturation.

La Banque pourra par ailleurs, conformément à l'article 3 interrompre et sans préavis, l'accès de l'Abonné(e) à TAWASSOL en cas de fonctionnement irrégulier du compte.

Toute modification des services de TAWASSOL ainsi que toute modification des termes de la présente convention seront notifiées par écrit ou par un moyen électronique fiable à l'Abonné(e), un mois avant leur entrée en vigueur.

Article 13: Election de Domicile/ Attribution de Compétences

Les Parties attribuent compétence exclusive de juridiction aux tribunaux de Tunis pour connaître des litiges pouvant naître de l'exécution ou de l'interprétation des présentes.

Fait à _____, le _____

Signature du Représentant
Banque Zitouna

Signature du Titulaire
du Compte
<< Lu et Approuvé >>

Signature du Co-Titulaire
du Compte
<< Lu et Approuvé >>

Signature du Mandataire
<< Lu et Approuvé >>